



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lignes à haute tension

Question écrite n° 23686

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur la réorganisation de la maintenance haute tension à Transport électricité Sud-Ouest. Unité régionale de RTE, TESO est divisée en cinq groupes d'exploitation transport (GET). Parmi ces GET, le GET Béarn basé à Billère emploie 113 personnes ayant pour mission l'exploitation, l'entretien des lignes et des postes 63, 225 et 400 kV. Suite à une décision du comité central d'entreprise, l'unité TESO a mis en chantier une réforme de maintenance et du dépannage des matériels haute tension des postes de transformation et d'interconnexion. Les équipes entretien poste des groupes d'exploitation transport basées à Billère et à Aurillac seraient supprimées à l'échéance 2012. Ce réaménagement aurait pour conséquence d'allonger les délais d'intervention en cas d'avarie. La suppression annoncée de l'équipe entretien conduira ainsi à la disparition de 15 emplois dans un premier temps et 70 à terme. Enfin, la concentration des activités sur les grosses métropoles va contribuer à accentuer le déséquilibre entre les grandes villes et le milieu rural. Un réseau fragilisé ne va pas favoriser l'implantation dans la région de PME ou de PMI ayant besoin d'une fourniture stable. Elle lui demande des explications à ce sujet et souhaite qu'il pèse sur RTE pour que l'entreprise renonce à ce projet.

Texte de la réponse

La direction de RTE-EDF Transport réfléchit à une nouvelle organisation territoriale, qui lui permettrait, tout en continuant d'assurer un service public de qualité, de pérenniser les acquis et les compétences de l'entreprise dans le domaine des matériels haute tension. Cette réorganisation concerne essentiellement les équipes entretien de postes des groupes d'exploitation transport, chargées de la maintenance spécialisée et des réparations des équipements. L'évolution souhaitée par RTE répond à une triple exigence : une meilleure connaissance des évolutions technologiques des nouveaux matériels ; le maintien du savoir-faire sur les matériels anciens qui équipent toujours certains postes électriques ; l'optimisation de la maintenance des postes par l'analyse du comportement et du taux de défaillance des ouvrages. Pour mener à bien cette réforme, RTE distingue les interventions d'urgence, qui exigent une réactivité immédiate des équipes, des actions de remise en état définitif ou de maintenance, qui nécessitent une expertise approfondie des matériels, apportée aujourd'hui par les équipes entretien de postes. Désormais, les premières continueront à être assurées par les entités locales d'exploitation (groupements de postes) qui disposent d'un service d'astreinte activable très rapidement, et couvrent le territoire, au plus près des installations. Dans le Béarn, ces groupements de postes sont situés à Pau, Marsillon et Argia, et disposent d'antennes à Cantegrit, Bastillac, et Lannemezan. Quant aux secondes, elles pourront être confiées à des équipes de maintenance spécialisées dans les postes haute tension, et regroupées à une maille plus large. Ainsi, les délais d'intervention ne seront pas allongés, et la connaissance du réseau et de ses spécificités sera conservée et perpétuée au sein d'équipes d'experts dédiées. Par ailleurs, le contrat de service public, conclu le 24 octobre 2005 entre l'État, EDF SA et RTE, prévoit la sécurisation du réseau public de transport sur quinze ans. RTE s'est ainsi engagé, à l'horizon 2017, à rétablir l'alimentation sous cinq jours en cas de nouvel événement climatique sur tout le territoire métropolitain, dans les

Pyrénées-Atlantiques comme dans les autres départements de France. Ce même contrat demande également à RTE de maintenir, dans les contrats d'accès au réseau public de transport, des engagements de continuité d'alimentation et d'analyser les points noirs du réseau en vue d'une amélioration de la situation par rapport au niveau de qualité historique. Ces engagements de RTE garantissent aux PMI et PME, même rurales, une alimentation électrique de bonne qualité.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23686

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4319

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6781